

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

DIRECTION DES FORETS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

DEPARTEMENT OF FORESTRY



SYSTÈME INFORMATIQUE DE GESTION DES INFORMATIONS FORESTIERES (SIGIF 2)

ATELIER DE SENSIBILISATION DES FORETS COMMUNAUTAIRES ET FORETS COMMUNALES

POOL TECHNIQUE - SIGIF

PLAN DE PRESENTATION

- I. Contexte
- II. Objectifs
- III. Plateformes
- IV. Fonctionnement
- V. Impacts
- VI. Résultats à date
- VII. Perspectives

I. CONTEXTE

- ▶ Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et de la gestion durable des ressources forestières au Cameroun et suite à la signature à Bruxelles en Belgique le 06 octobre 2010, de l'Accord de Partenariat Volontaire entre la République du Cameroun et l'Union Européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et des produits dérivés vers l'Union Européenne (APV/FLEGT), Accord promulgué par la Loi N° 2011/014 du 15 juillet 2011 et ratifié par le Décret N° 2011/238 du 09 Août 2011 du Président de la République, la mise en place d'un « Système de Vérification de la Légalité » (SVL) est une condition sine qua none dans la mise en œuvre dudit accord.
- ▶ Le MINFOF a alors entrepris de développer le « Système Informatique de Gestion des Informations Forestières » (SIGIF), qui permettra non seulement la dématérialisation de la gestion forestière, le suivi de la fiscalité forestière mais aussi de produire toutes les informations nécessaires à la délivrance des autorisations FLEGT dans le cadre du Système de Vérification de la Légalité (SVL).
- ▶ Pour ce faire, le Consortium IA'S/Buredip a été mobilisé à travers le marché N° 0024/M/PR/MINMAP/DGMAS/DM-SPI/CE6/BM-mn/2014 du 23 Février 2015 en vue de développer l'application SIGIF constitué de dix-huit (18) modules notamment Administration, Données de référence, Codes-barres, SIG, Titres forestiers, Inventaires, Permis, Abattages, Opérations de parc, Transformation, Bois CEMAC, Fiscalité forestière, Certificat de légalité, Contentieux, Exportations, Contrôle, Traçabilité et Rapport. Ceci en deux éditions (MINFOF et Opérateur) et sur trois plateformes (Web, Mobile, Desktop).

I. CONTEXTE

- ▶ Communiqué du 5 novembre 2020 demandant aux opérateurs forestiers de se faire enregistrer dans le SIGIF 2
- ▶ Lancement officiel du SIGIF 2 le 01 avril 2021 par le Ministre des Forêts et de la Faune
- ▶ Note de service N°0228/NS/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/PT-SIGIF du 17 novembre 2021 relative à l'émission du CML, CCTI, Permis, BSE dans le SIGIF 2
- ▶ Communiqué N° 0169/CRP/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/PT-SIGIF du 23 décembre 2021 relatif à l'usage des codes barres SIGIF 2 pour l'identification des produits bois
- ▶ Communiqué N°0170/CRP/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/PT-SIGIF du 23 décembre 2021 relatif à l'usage des lettres de voiture émises par le SIGIF 2

II. OBJECTIFS

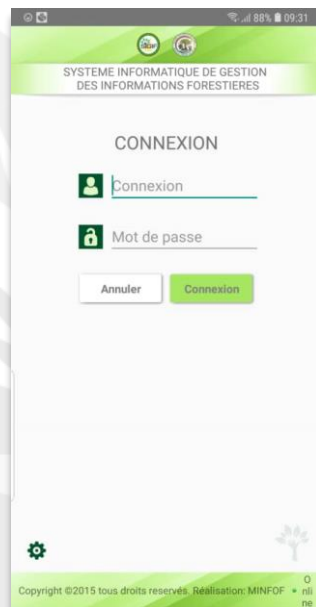
- ▶ Mettre en œuvre les accords des APV-FLEGT définis dans le régime des Autorisations FLEGT
- ▶ Gérer et suivre durablement l'activité forestière
- ▶ Lutter contre l'exploitation illégale du bois

III. PLATEFORMES

WEB
Online



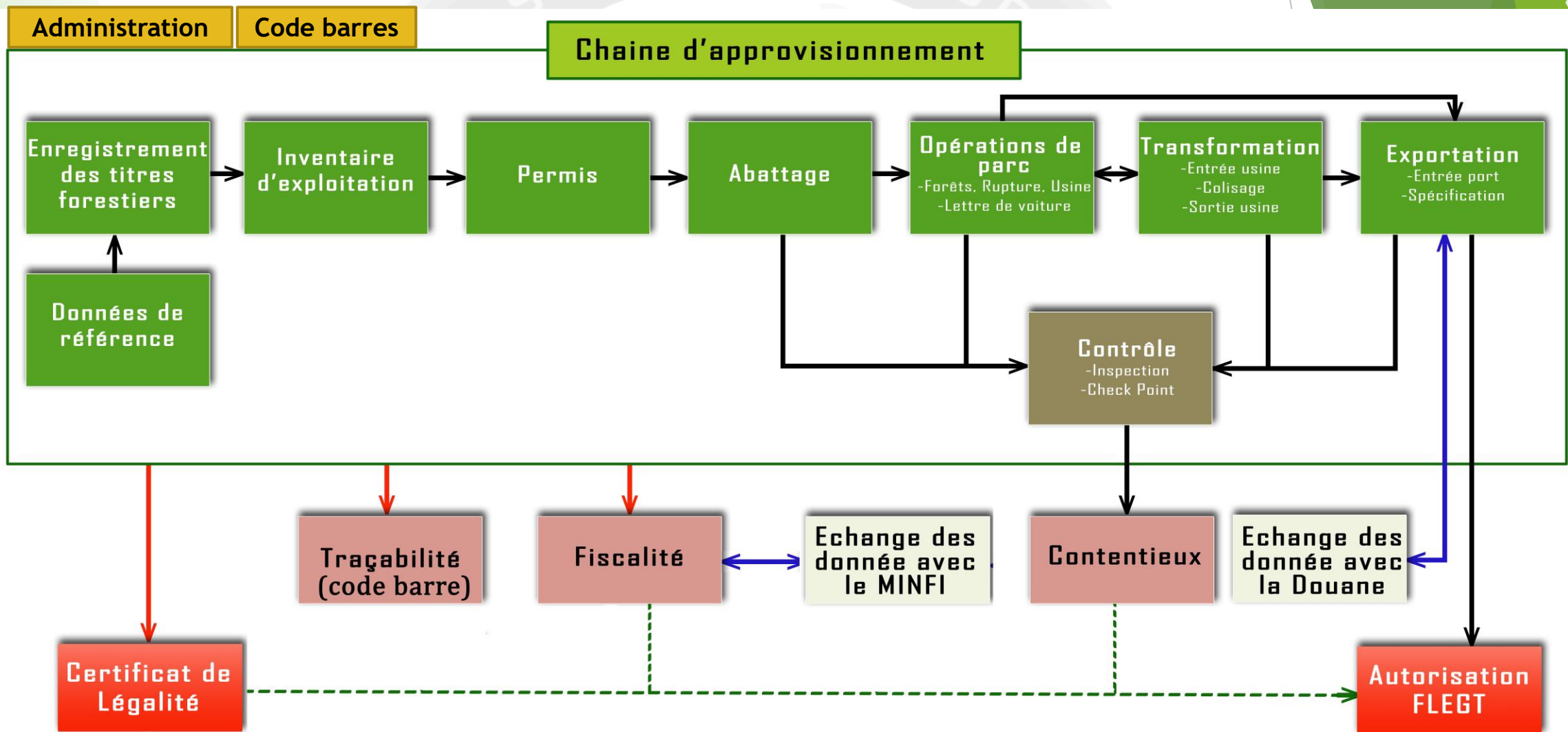
MOBILE



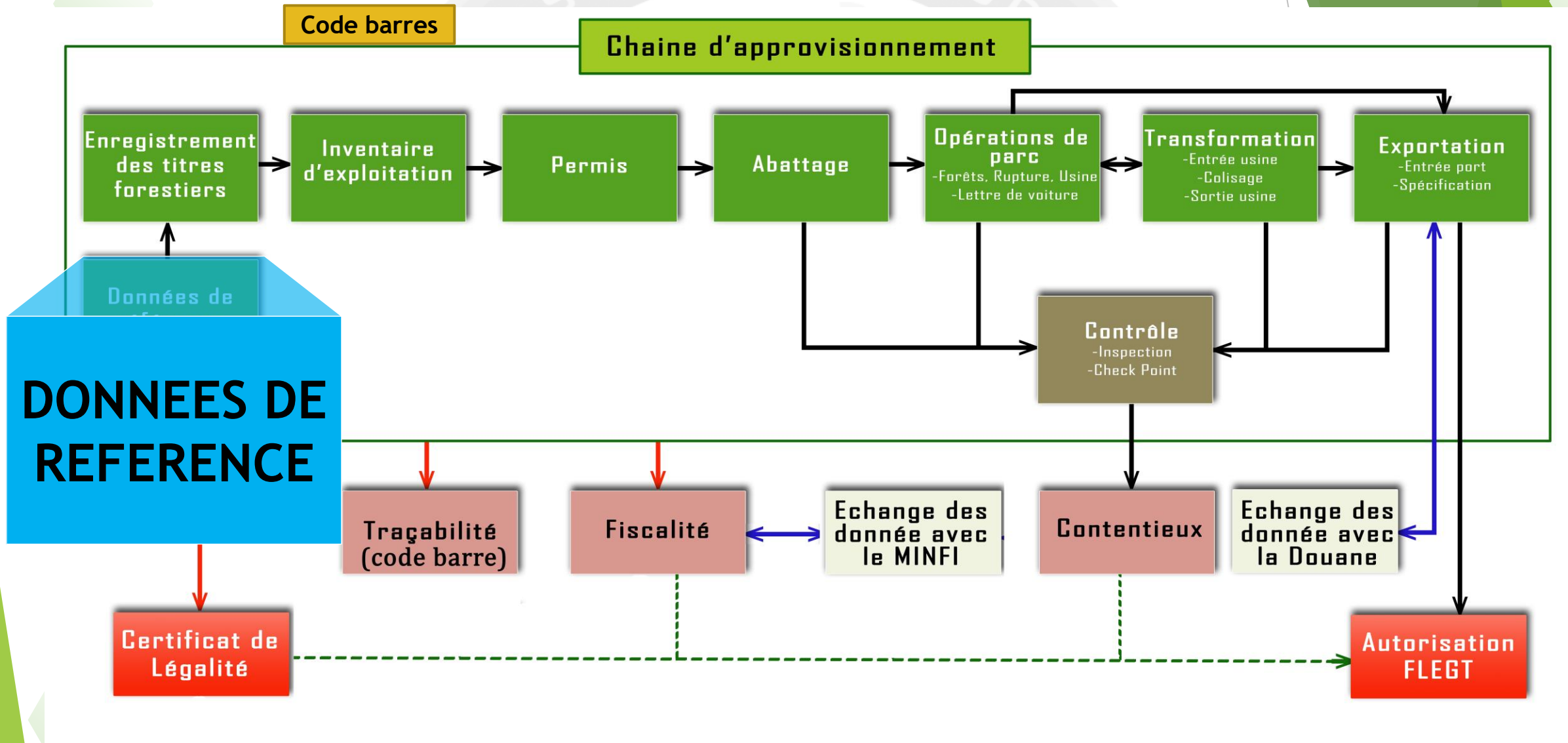
DESKTOP
offline



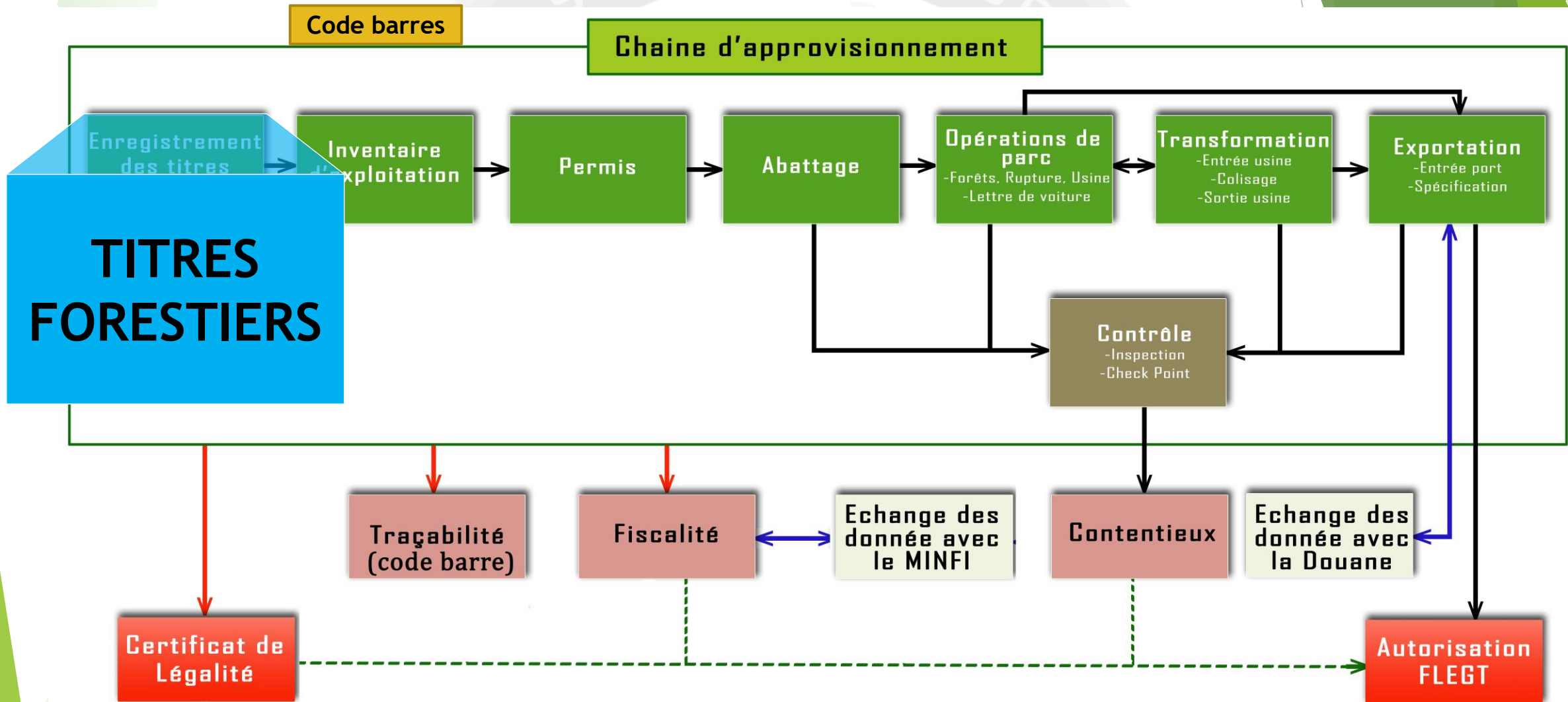
IV. FONCTIONNEMENT



IV. FONCTIONNEMENT



IV. FONCTIONNEMENT



IV. FONCTIONNEMENT

Enregistrement d'une forêt communale

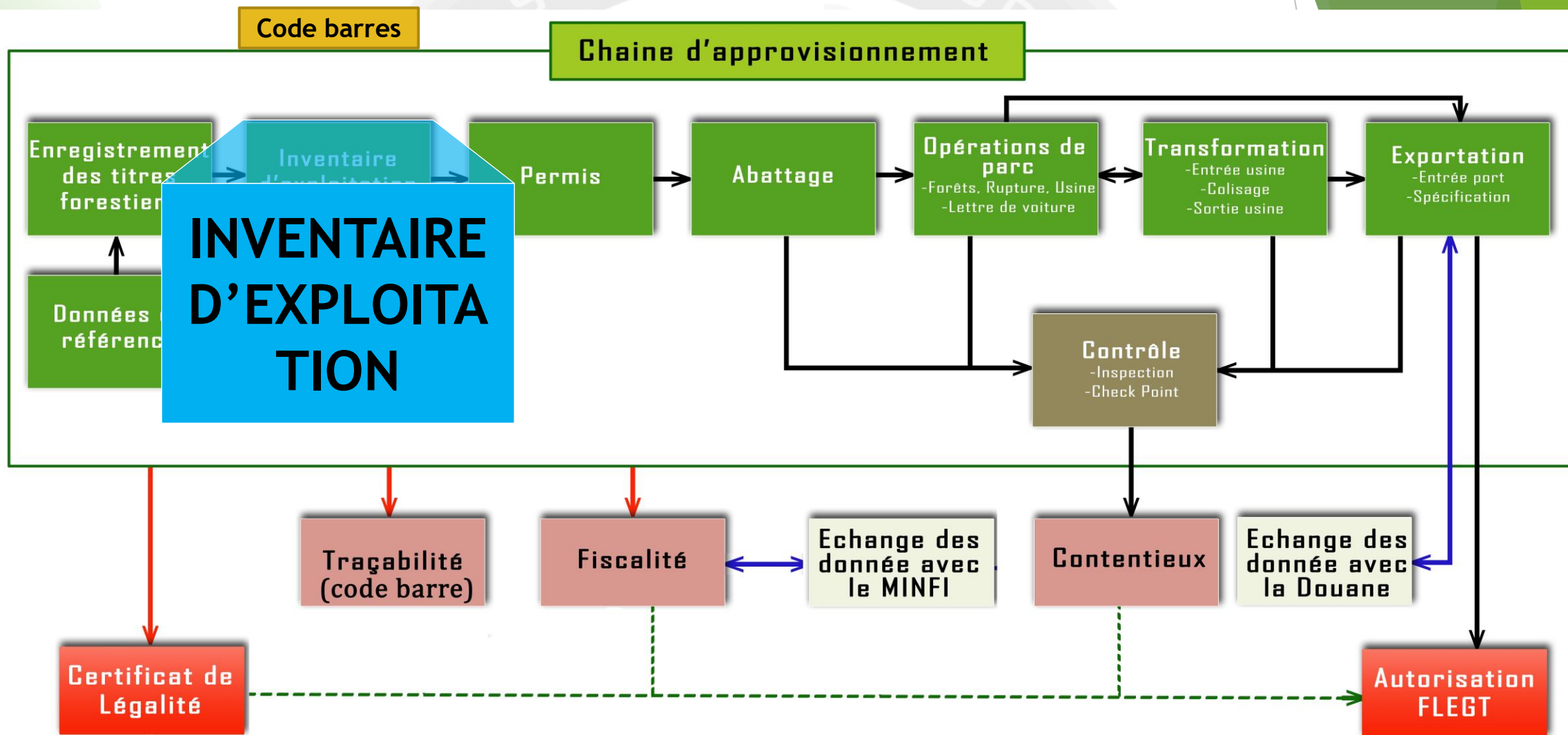
- le Décret de classement ;
- l'arrêté d'approbation du plan d'aménagement ;
- le contrat de partenariat industriel et la lettre d'approbation du contrat de sous-traitance le cas échéant ;
- le registre de commerce du sous-traitant le cas échéant ;
- le plan de gestion quinquennal ;
- l'approbation du plan de gestion quinquennal ;
- le parcellaire du bloc d'aménagement issu du plan quinquennal en cours.

IV. FONCTIONNEMENT

Enregistrement d'une forêt communautaire

- le récépissé de déclaration pour les associations, du certificat d'enregistrement pour les groupes d'initiatives et coopératives, et de l'acte du greffier pour les groupements d'intérêts économiques et de leurs copies numérisées ;
- l'acte d'approbation du plan simple de gestion signé par le Ministre chargé des forêts, et de sa copie numérisée ;
- la convention définitive de gestion signée par l'autorité administrative compétente, et de sa copie numérisée ;
- le cas échéant, la lettre d'approbation du contrat de sous-traitance délivrée par le Ministère chargé des forêts et de sa copie numérisée ;
- le cas échéant, le registre de commerce du sous-traitant ;
- -l'agrément et le cas échéant celui du sous-traitant ;
- -le cas échéant, l'extrait de dépôt des empreintes du marteau forestier au greffe de la Cour d'Appel compétente et le cas échéant celui du sous-traitant.

IV. FONCTIONNEMENT



IV. FONCTIONNEMENT

▶ PROCESSUS INVENTAIRE

Opérateur forestier

Délégation Régionale

Enregistrement d'un inventaire

- Matérialisation et tracking des limites
- Identification des tiges par code barres
- Calcul automatique du volume

Clôture d'un inventaire

- Vérification du positionnement des tiges par rapport aux limites matérialisées
- Génération automatique des tables de stocks et de peuplement

Soumission d'un inventaire

- Soumission à la Délégation Régionale compétente

Vérification d'un inventaire

- Enregistrement des données de vérification
- Consultation du rapport de vérification
- Reconciliation entre données déclarées et les données vérifiées

Approbation/Rejet d'un inventaire

- Automatisation de l'approbation ou du rejet de l'inventaire
- Emission du Certificat de Conformité des Travaux d'Inventaire



N° _____ /CML/MINFOR/DRES/SRF

Bertoua, le _____

CERTIFICAT DE MATERIALISATION DES LIMITES

LE DELEGUE REGIONAL DES FORÊTS ET DE LA FAUNE DE L'EST SOUSSIGNE ;

Certifie sur la base du rapport de vérification effectuée par ses services que les limites de l'assiette de coupe n° 1, d'une superficie de 2500 Ha de la concession forestière en convention provisoire, n° 1058, appartenant à SOCIETE FORESTIÈRE ET INDUSTRIELLE DE LA LOKOUNDJE, ont effectivement été ouvertes et matérialisées sur le terrain conformément aux normes en vigueur.

En foi de quoi, le présent certificat est établi et délivré à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit./.

Copies :

- MINFOR/DF
- DDFF
- SRF
- Intéressé
- Chrono/Archives



N° _____ /CCTI/MINFOR/DRES/SRF

Bertoua, le _____

CERTIFICAT DE CONFORMITE DES TRAVAUX D'INVENTAIRE

LE DELEGUE REGIONAL DES FORÊTS ET DE LA FAUNE DE L'EST SOUSSIGNE ;

Certifie sur la base du rapport de vérification effectuée par ses services que les travaux d'inventaire réalisés par la société SOCIETE LA ROSIERE SARL, dans l'assiette de coupe n° 1-1, d'une superficie de null Ha de la concession forestière en convention définitive, n° 1004101, appartenant à SOCIETE LA ROSIERE SARL, ont été réalisés conformément aux normes en vigueur.

Cette assiette dispose d'un potentiel ligneux de 78 pieds pour un volume estimé de 913.831836704986309772 m3.

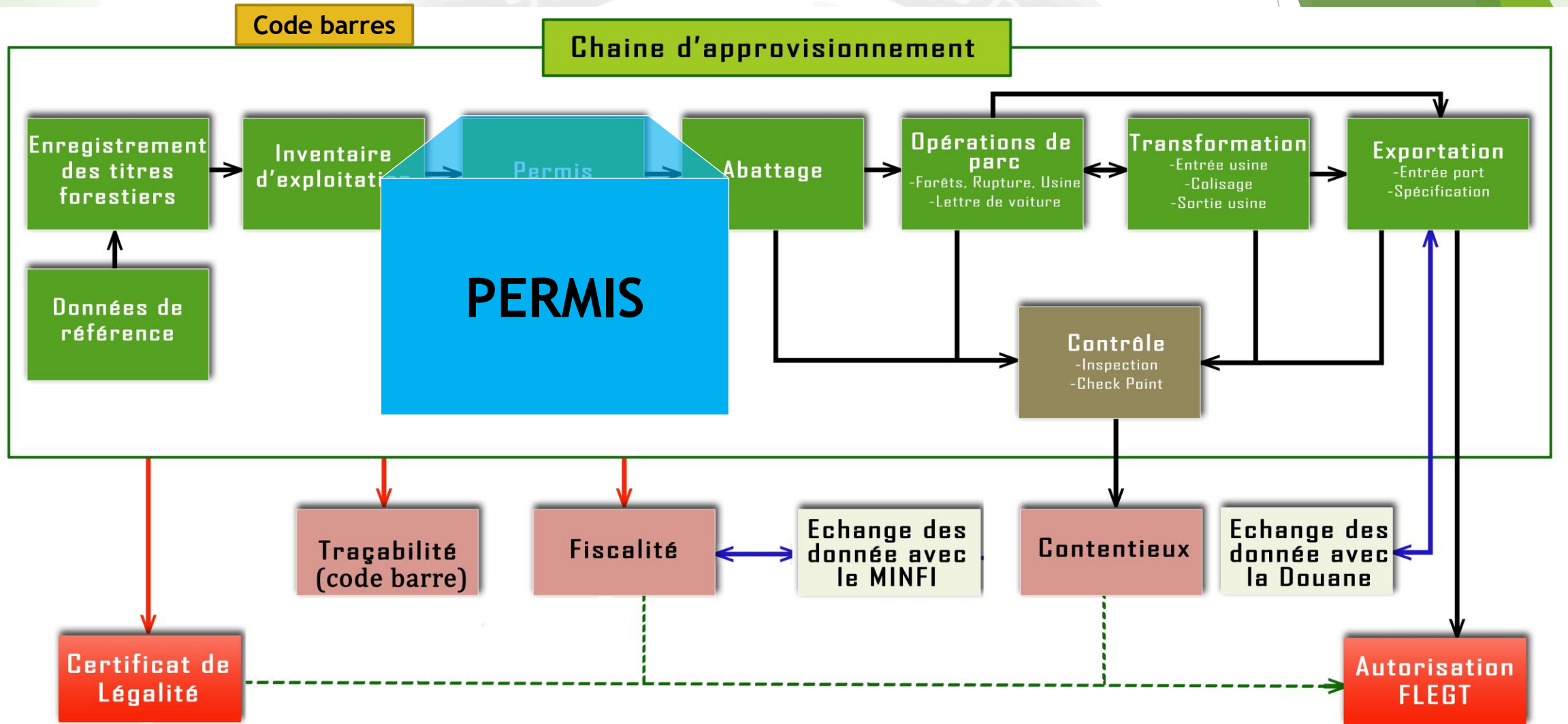
En foi de quoi, le présent certificat est établi et délivré à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit./.

Copies :

- MINFOR/DF
- DDFF
- SRF
- Intéressé
- Chrono/Archives



IV. FONCTIONNEMENT



IV. FONCTIONNEMENT

▶ PROCESSUS D'EMISSION DU PERMIS





N° _____ CAAC/MINFOR/SG/DF/SDAFF/SAG Le,

CERTIFICAT D'ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE

Nom ou raison sociale : LA SOCIETE DINO ET FILS SARL

B.P: BP 50 SOA

Sigle: JDF

Code agréé : 656

Type de titre: Concession forestière en convention provisoire

N° du titre: 1072

Statut: Attribution

Exercice: 2019

Fin de validité : 31/12/2019

Partie 1 : Localisation et traitements sylvicoles

Code	Commune		Zone	UFA	Titre		Traitement sylvicole		
	Appellation	Code			AAC	Code	Appellation	Superficie	
07	NDEM-NAM		Zone 3	10-053		1	10	COUPE A DIAMETRE LIMITE	2000
Superficie totale									2000

- La carte forestière jointe montre la localisation de l'assiette de coupe autorisée

Partie 2 : Essences à récolter

Code	Appellation	DME	DMA	NP	Voi	Code	Appellation	DME	DMA	NP	Voi
1102	ACAJOU BLANC	80		2	20,838	1301	Aiéié / Abel	80		2	27,138
1346	Tail	50		1	16,102	1401	ABALÉ	50		3	19,903
1106	AZOBE	60		1	17,957	1341	Okan	60		1	8,885
1122	SAPPELLI	100		4	65,873	1116	Iroko	100		2	25,961
1105	AYOUS / OBEICHE	80		2	66,036	1324	Ilomba	60		1	22,209
1209	Eyong	50		1	15,975						
Nombre total de pieds: 20 - Volume total: 306,876											

- La carte d'inventaire d'exploitation jointe au présent permis montre la localisation des arbres à récolter

- Les pieds à abattre sont ceux dont l'inventaire a été validé par le Délégué régional compétent

Prescription :

- Le titulaire de ce certificat d'assiette annuel de coupe doit respecter les normes d'intervention en milieu forestier ainsi que les clauses de son cahier des charges lors de la réalisation de ses activités.

- Le démarrage effectif des activités d'exploitation sera notifié par le Délégué Régional des Forêts et de la Faune territorialement compétent.

Le Ministre des Forêts et de la Faune



N° _____ PAO/MINFOR/SETAT/SG/DF/SDAF/SAG Le,

PERMIS ANNUEL D'OPERATION

Nom ou raison sociale LA COMMUNE DE DJOUM

B.P: 35135 YAOUNDE

Sigle: CD

Code agréé : CO987

Type de titre: Forêt communale

N° du titre: 1479

Statut: Attribution

Exercice: 2021

Fin de validité : 31/12/2021

Partie 1 : Localisation et traitements sylvicoles

Code	Commune		Zone	Titre		Code	Traitement sylvicole		
	Appellation	Code		UFE	Assiette		Code	Appellation	Superficie
02	DJOUM		Zone 2		3	3	10	COUPE A DIAMETRE LIMITE	506
Superficie totale									506

- La carte forestière jointe montre la localisation de l'assiette de coupe autorisée

Partie 2 : Essences à récolter

Code	Appellation	DME	AME	NP	Voi	Code	Appellation	DME	AME	NP	Voi
1116	Iroko	100		66	959,402	1117	Kossipo	80		5	47,350
1326	Koto	60		7	47,490	1332	Mamodé	50		11	48,925
1333	Mukulungu	60		11	95,723	1341	Okan	60		15	174,053
1345	Padouk rouge	60		19	146,100	1122	SAPPELLI	100		11	140,304
1346	Tail	50		27	268,344	1124	Tiama	80		17	139,214
1123	Sipo	80		11	96,654						
Nombre total de pieds: 200 - Volume total: 2163,558											

- La carte d'inventaire d'exploitation jointe au présent permis montre la localisation des arbres à récolter

- Les pieds à abattre sont ceux dont l'inventaire a été validé par le Délégué régional compétent

Prescription :

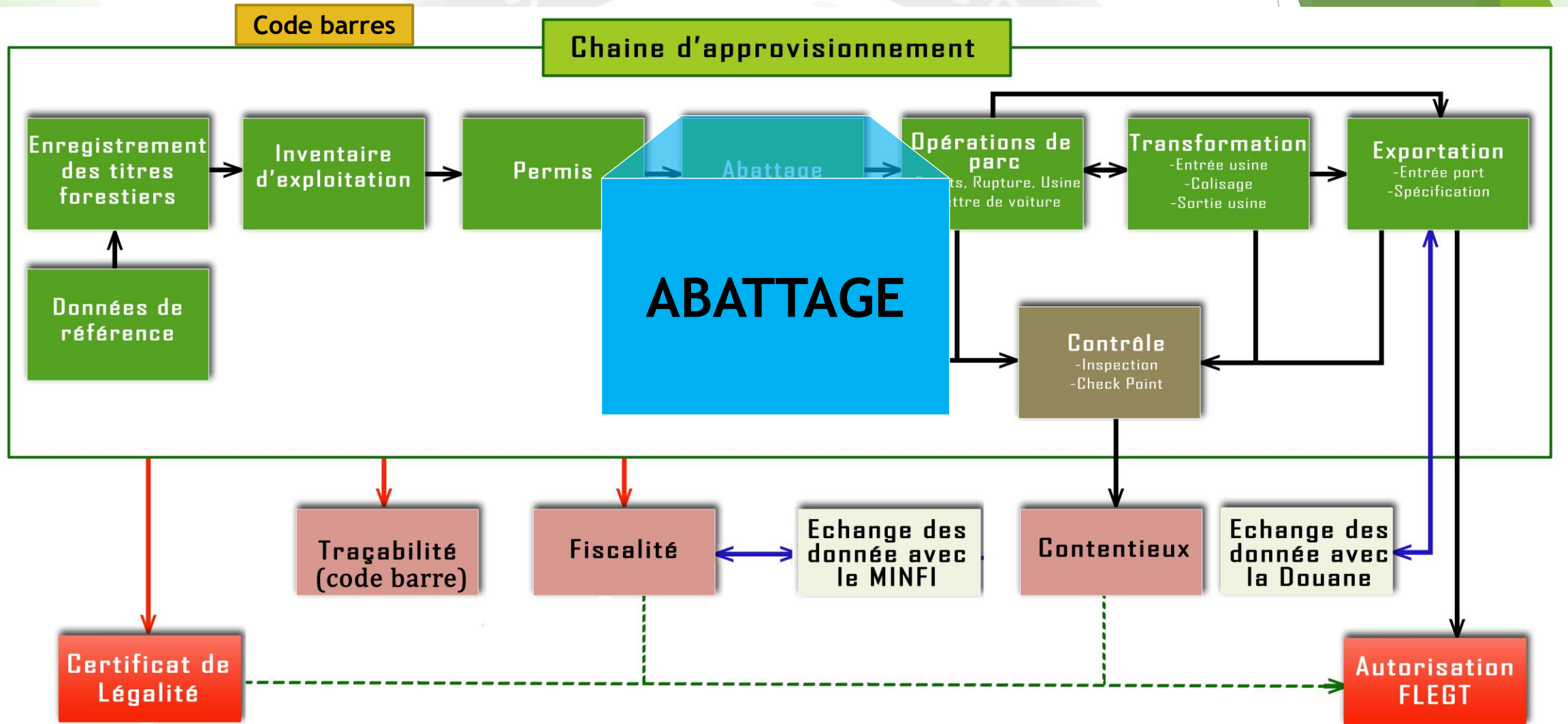
- Le titulaire de ce permis annuel d'opération doit respecter les normes d'intervention en milieu forestier ainsi que les clauses de son cahier des charges lors de la réalisation de ses activités

- Le démarrage effectif des activités d'exploitation sera notifié par le Délégué Régional des Forêts et de la Faune territorialement compétent.

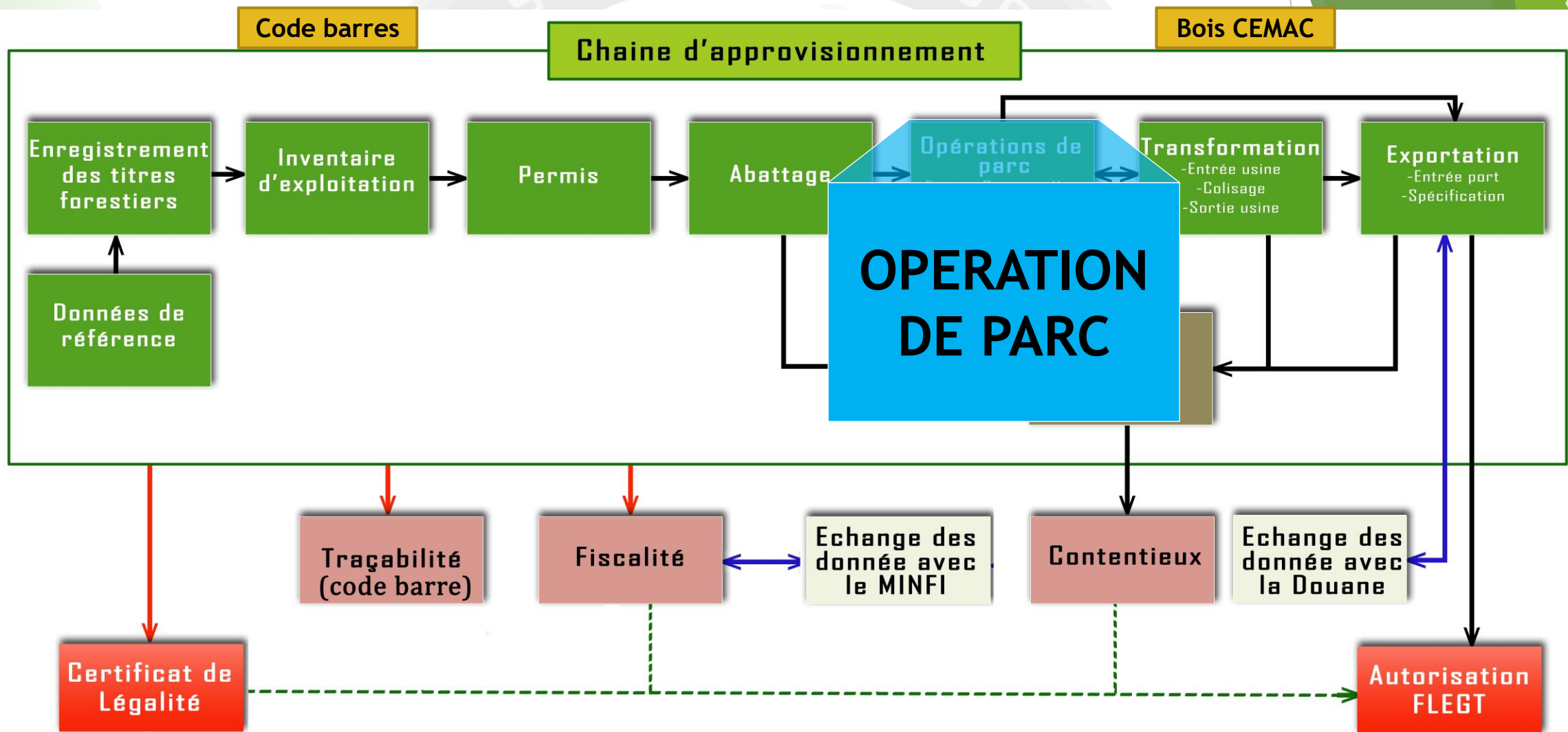
LE MINISTRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE



IV. FONCTIONNEMENT



IV. FONCTIONNEMENT





**LETTRE DE VOITURE POUR LE TRANSPORT DES BOIS GRUMES
WAYBILL FOR THE TRANSPORTATION OF LOGS**

Nom ou Raison sociale de l'exploitant: LA SOCIETE DINO ET FILS (JDF)

Nom du Contribuable(NIU): M109600006314G Titre de provenance: 1074 / 10040 Localisation:

Transport

Mode de Conditionnement: En conventionnel Mode de transport: Terrestre Type de produit: Grumes

Nom du transporteur: DINO

N° du contribuable(NIU): M109600006314G

Immatriculation du camion ou du wagon: LTTR 140 A

Parc de provenance du: PARC N2 / LOMIE

Parc de destination du bois: PR ABONG MBANG /
DINO ABONG-MBANG

Date de chargement: 23/11/18

Spécification du bois

Essences (Nom commercial)	N° CB de la grume	N° séquentiels	N° Grume	Diam GB (Cm)	Diam PB (Cm)	Longueur (m)	Volume (m3)
Bilinga	I19NYZKM	1448-00009	231118/2/2	84	81	5	3,336
Bilinga	I198AJB8	1448-00010	231118/2/1	89	84	12	7,536
Total:							10,872

Observations:

Signature au départ
Signature at point of departure

Chauffeur: FOKUI
Driver:

Signature à l'arrivée
Signature at point of arrival



**LETTRE DE VOITURE POUR LE TRANSPORT DES BOIS DEBITES
WAYBILL FOR THE TRANSPORTATION OF SAWN WOOD**

Nom ou Raison sociale du transformateur: LA SOCIETE DINO ET FILS

Nom du Contribuable(NIU): M109600006314G

Site de provenance: NKOLFOULOU

Transport

Mode de Conditionnement: En conventionnel Mode de transport: Terrestre Type de produit: Debites

Nom du transporteur: TRANSCAM

N° du contribuable(NIU): 00232

Immatriculation du camion ou du Wagon: CE 567 FD

Site de provenance du bois: NKOLFOULOU

Site de destination du bois: PP-DINO-DLA

Date des opérations: 26/02/19

Spécification du bois

N° CB du colis	Essences (Nom commercial)	N° séquentiel	Intitulé du produit	Largeur (cm)	Longueur (cm)	Epaisseur (mm)	Nombre de pièces	Poids	Superficie	Volume
E8UKXBS8	Padouk blanc	1902-00010	SCIAGE EN LONG	20	2	20	8		3,2	0,640
				15	2	20	10		3	0,600
				1,240						
E8UWF8J6	Bété	1902-00009	SCIAGE EN LONG	10	2	20	5		1	0,200
				10	1	20	10		1	0,200
								0,400		
E8V0J0PD	Padouk blanc	1902-00008	SCIAGE EN LONG	30	3	10	20		18	1,800
								1,800		
				Total: 3,440						

Observations:

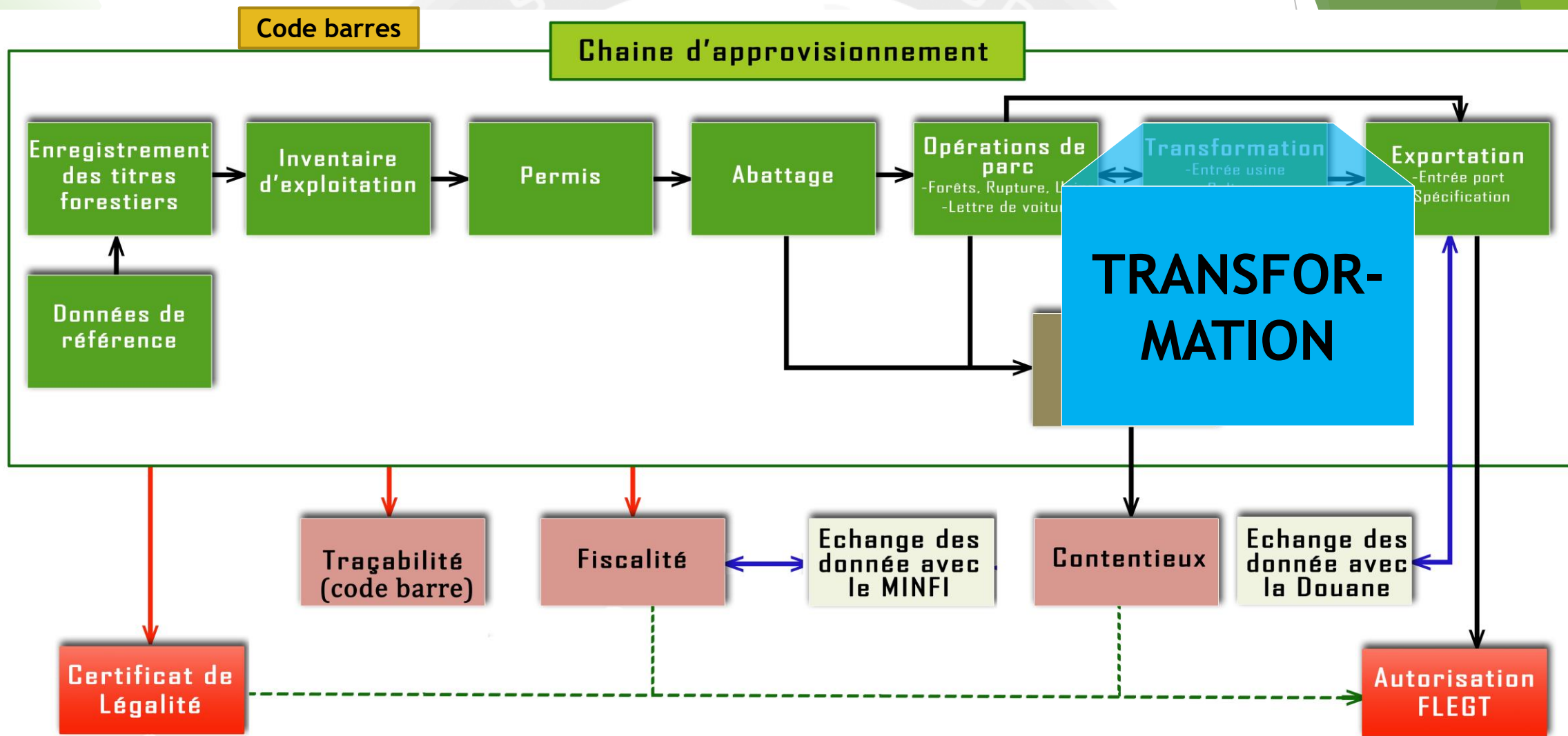
Signature au départ
Signature at point of departure

Chauffeur: KOLO KOLO LUC
Driver:

Signature à l'arrivée
Signature at point of arrival



IV. FONCTIONNEMENT



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



BP : 34 430 Yaoundé
Tél : (+237) 222 23 92 31
Site web : www.minfor.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

RENDEMENT

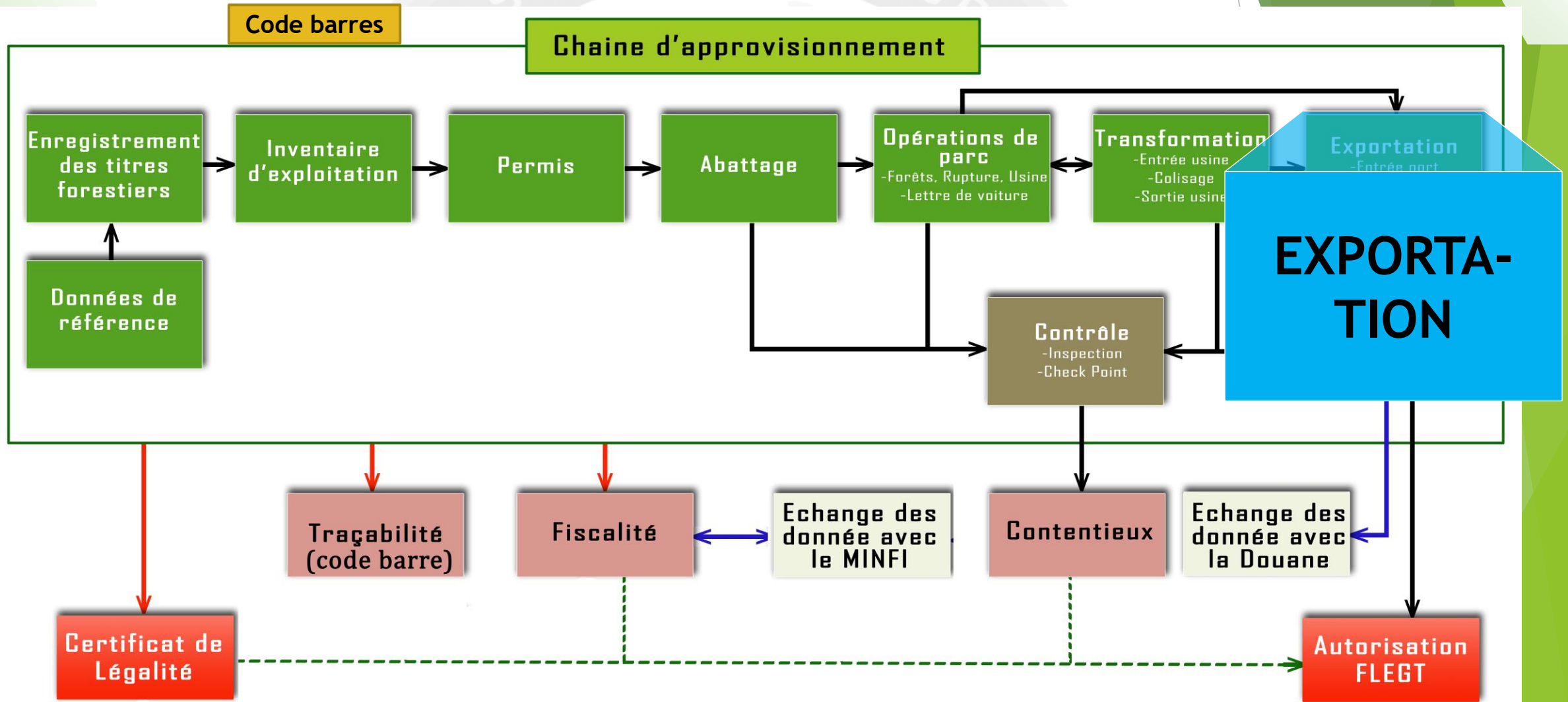
ENTITE FORESTIERE : LA SOCIETE DINO ET FILS SARL

UNITE DE TRANSFORMATION : UTB DINO SOA

LIGNE DE PRODUCTION : Ligne BILINGA 66,68 %

Essence	Rendement théorique	Volume en Entrée	Volume produit	Rendement matière
Bilinga	40,00 %	7,54	5,02	66,68 %

IV. FONCTIONNEMENT





BULLETIN DE SPECIFICATION DES BOIS A L'EXPORTATION

Nom ou raison sociale :	SOCIETE FORESTIERE DU BOIS	Nom du destinataire:	SFB EXPORT
Sigle/Marteau:	SFB	Adresse:	35135 MILAN
Adresse:	35135 YAOUNDE	Port de destination:	PORT DE MILAN
Type de produit:	Grume	Pays de destination:	ITALIE
N° Enregistrement:	2019/DF/SN	Poids total:	25
Mode conditionnement:	En conventionnel	Volume total:	
Site d'exportation:	PORT DE KRIBI	Nombre de grumes/colis:	2
Date demande:	09/05/2019	Moyen de transport:	Maritime

Spécifications du bois

Code barre	Séquence	Essences (Nom)	Diam GB (Cm)	Diam PB (Cm)	Longueur (m)	Code CEMAC	Code SH	Poids	Volume (m3)	Fournisseur
YTM1A41	63-0004	AZOBÉ	120	110	4	1106	110623	15		CP-2009
YTMVSNZP	63-0003	AZOBÉ	110	110	5	1106	110623	10		CP-2009
Total								25		

Signature de l'Exportateur

Signature de l'Agent des Forêts



Attestation de conformité des produits

Expéditeur	SOCIETE FORESTIERE DU BOIS				Destinataire	SFB EXPORT					
Adresse	35135 YAOUNDE				Adresse	35135 MILAN					
Pays d'exportation	CAMEROUN	Code ISO	CM	Pays de destination	ITALIE	Code ISO	IT	Pays de récolte	CAMEROUN	Code ISO	CM
Mode de transport	Maritime	Mode de conditionnement				En conventionnel		Type de produits		Grumes	
Port d'embarquement	PORT DE KRIBI				Port de destination	PORT DE MILAN					
Nombre d'unités	2		Volume total	null		Poids total	25				

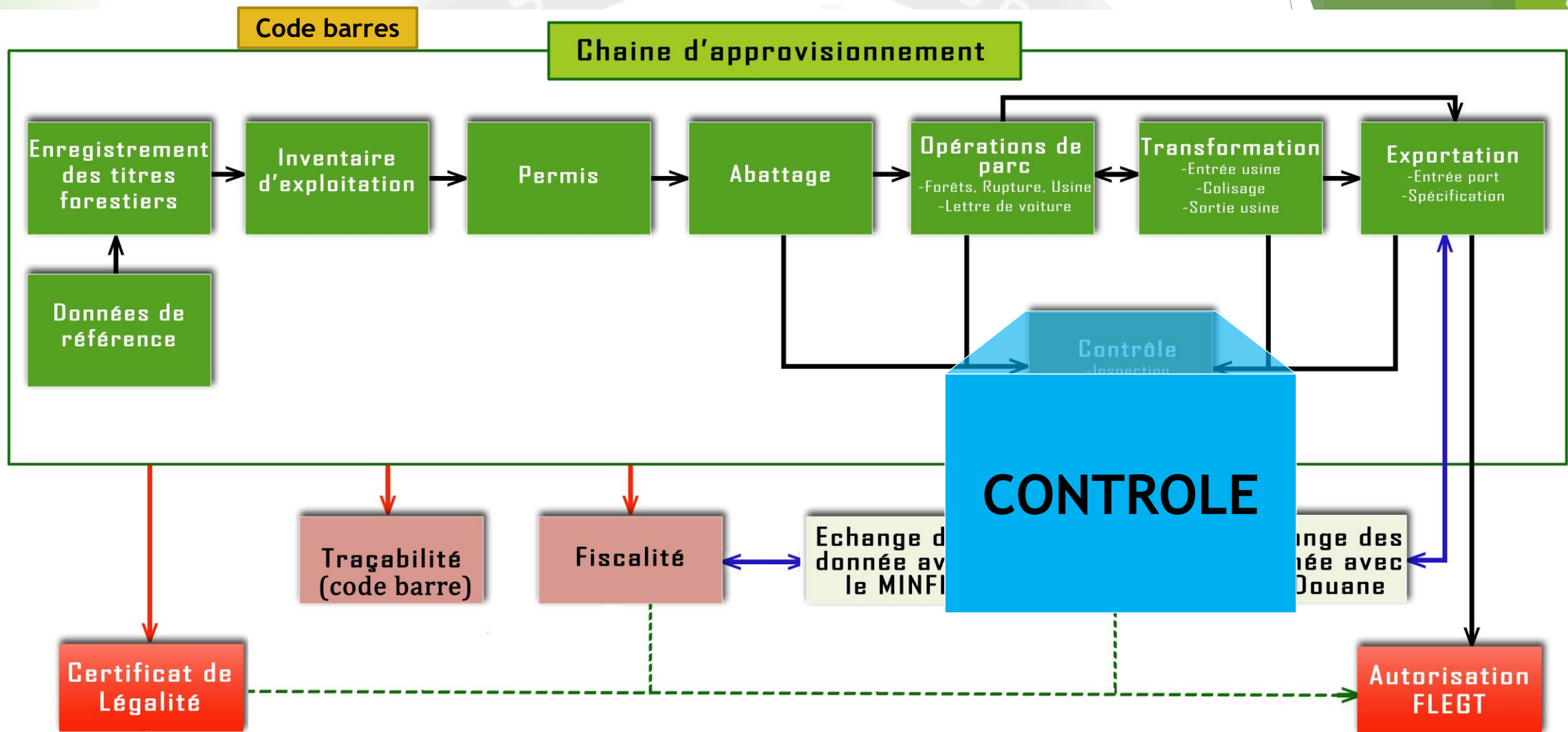
Spécification détaillée des produits

N°du contrat	Code barre	Code CEMAC	Intitulé produit	N°séquence	Diamètre gros bout (cm)	Diamètre petit bout (cm)	Longueur (m)	Nombre de pièces	Volume (m3)	Tonnage (tonnes)	N°Séquence CL
AZOBÉ											
CT001		1106	Grumes	63-0004	120	110	120	1	null	15	
CT001		1106	Grumes	63-0003	110	110	110	1	null	10	
								sous total AZOBÉ	2	null	25
								Total général	2	null	25

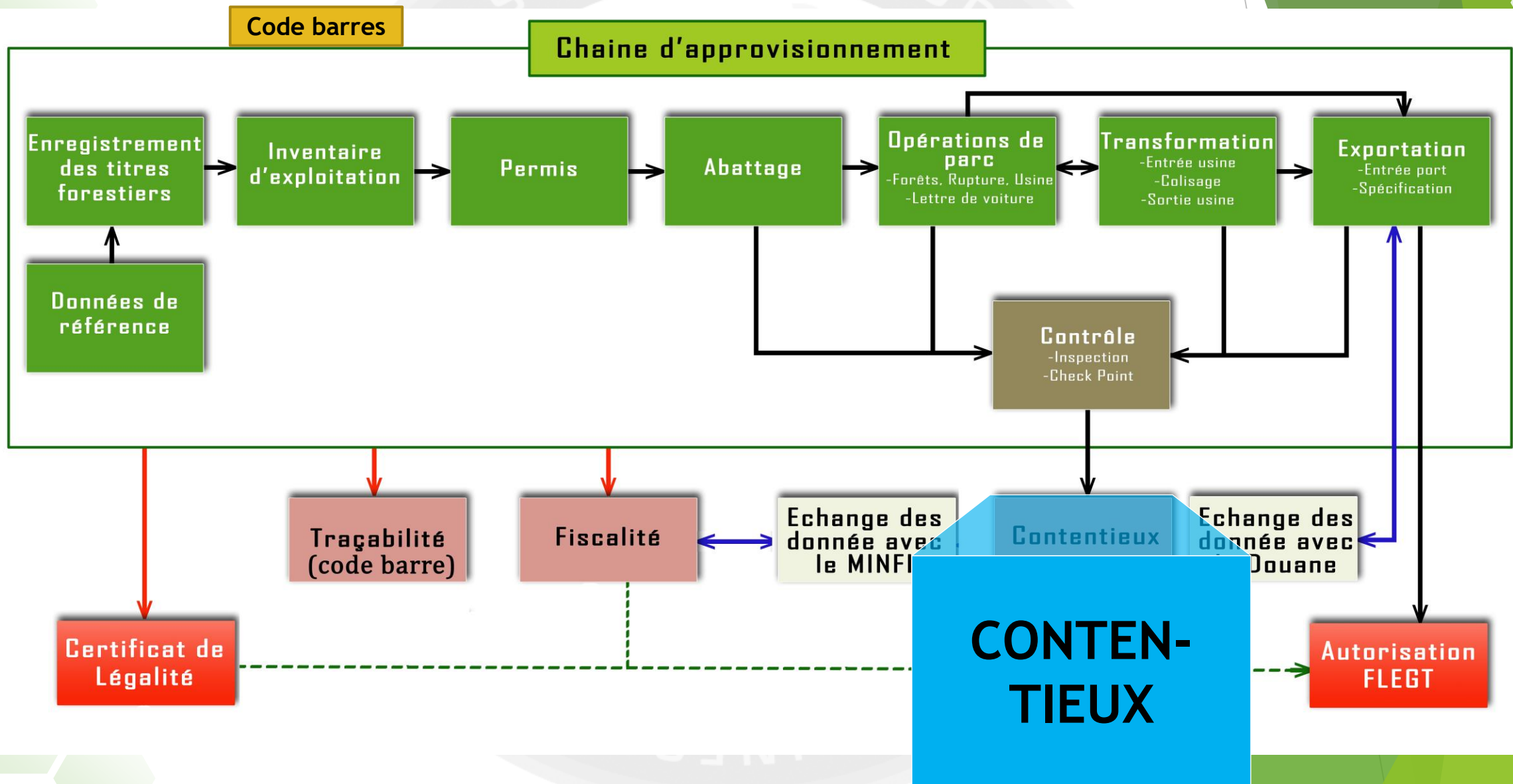
La présente Attestation délivrée pour la présente expédition a une validité de six (6) mois pour compter du 09/05/2019.



IV. FONCTIONNEMENT



IV. FONCTIONNEMENT



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE
SECRETARIAT GENERAL
BRIGADE REGIONALE DES OPERATIONS
DE CONTROLE



BP : 34 430 Yaoundé
Tél : (+237) 222 23 92 31
Site web : www.minfor.org

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE
SECRETARIAT GENERAL
REGIONAL BRIGADE OF CONTROL
OPERATIONS

Yaoundé, le _____

N° _____ /NDA/MINFOR/DRFOF-/BRC

LE DELEGUE REGIONAL
A Monsieur le Directeur Général,
AGROFARM
Tél. : 699920092
email : fojeph@gmail.com
B.P. 35135
YAOUNDE II

Objet: Notification Définitive d'Amende

Monsieur le Directeur Général,

Par correspondance N° null du , vous avez été saisi d'une notification primitive d'amende suite au contrôle effectué le 03/10/2017, dans l'Arrondissement de YAOUNDE I, Département de MFOUNDI, Région du CENTRE. Au cours de ce contrôle, il avait été relevé des infractions consignées dans le Procès verbal N° 400 du 03/10/2017

Le délai de trente (30) jours à vous accordé ayant expiré sans réaction de votre part, J'ai l'honneur de vous notifier définitivement la somme de F CFA 3 500 000,00 répartie ainsi qu'il suit :

- Amende principale :	1 000 000,00 FCFA
- Dommages et Intérêts :	2 500 000,00 FCFA ,
- Total :	3 500 000,00 FCFA

En conséquence, vous voudrez bien payer, dans un délai de 72 heures à compter de la date de réception de la présente notification, ladite somme au Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF) et au Fonds Spécial de Développement Forestier (FSDF) suivant les fiches de versement. Faute de quoi l'action publique sera mise en mouvement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, les assurances renouvelées de ma franche collaboration.

AMPLIATION :
MINFI/DGI-PRSF

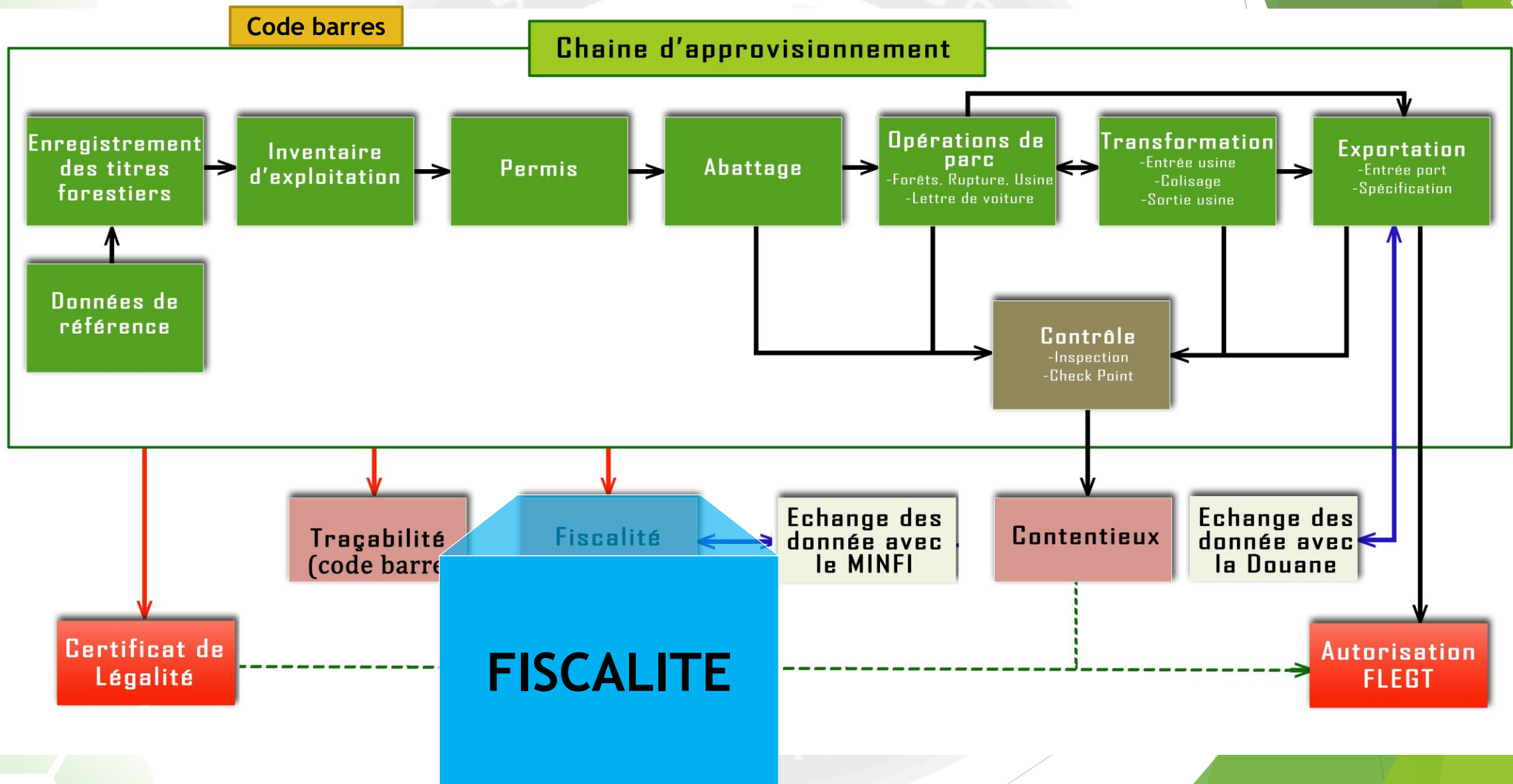
SIGIF-Système Informatique de Gestion des Informations Forestières



C9BIL6LO

jeudi 04 janvier 2018

IV. FONCTIONNEMENT



**Facture**

Taxe d'abattage

N°: 13451 Date d'émission: 21/02/2019

Exploitant: SOCIETE LA ROSIERE SARL

35135 YAOUNDE

Mois d'abattage: 2/2019

Payable à: Direction générale des impôts

Titre d'exploitation: Vente de coupe N° du titre: 0703317

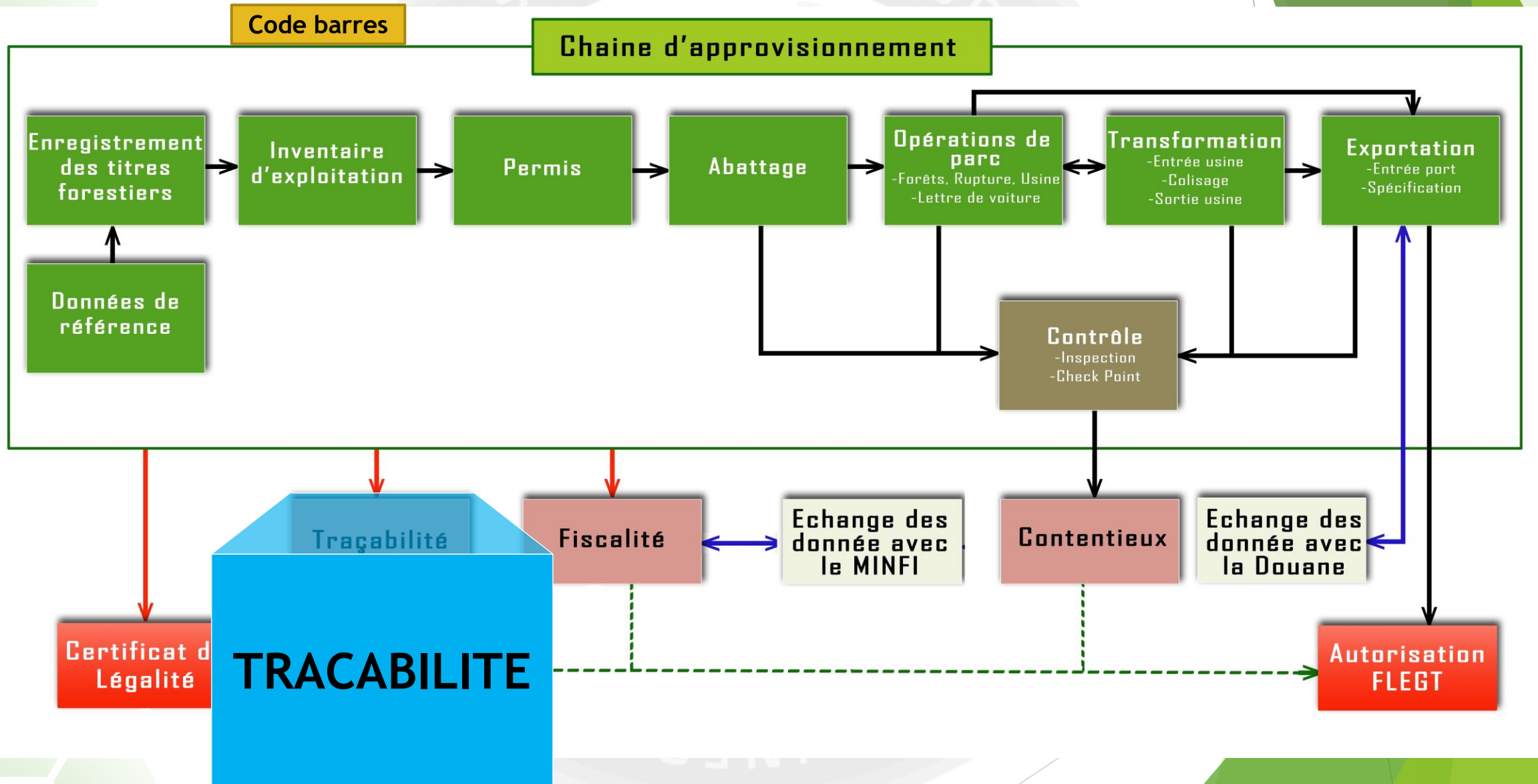
Permis N° 3317/CVC/MINFOF

Essence Code	Nom commercial	N° lot	Date abattage	Zone FOB	Valeur FOB (F CFA/m3)	Taux (%)	Volume (m3)	Sommes dues (F CFA)
1106	AZOBÉ	33171	19/02/2019	Zone 1	88 620	4,00	19,620	69 549
TOTAL AZOBÉ							19,620	69 549
1341	Okan	33171	19/02/2019	Zone 1	85 235	4,00	8,500	28 980
TOTAL Okan							8,500	28 980
1401	ABALÉ	33171	19/02/2019	Zone 1	47 600	4,00	8,510	16 203
TOTAL ABALÉ							8,510	16 203
TOTAL GENERAL							36,630	114 732

Total volume: 36,630 m3

Somme due: 114 732 F CFA


IV. FONCTIONNEMENT



Type de titre

Renseigner le code barre

 Tracer

 Imprimer

Localisation

Dans un véhicule en provenance de P4

Dans un véhicule en destination de SCIERIE SFIL NDENG

Description

Organisation attributaire LA SOCIETE SFIL

Statut Utilisé

Usage Grume

Nom commercial AYOUS / OBOCHE

Origine du produit

No	Code barre
1	 OA6PC6F2
2	 LAIV4UF7

Historique

Inventaire

Opérations de parc

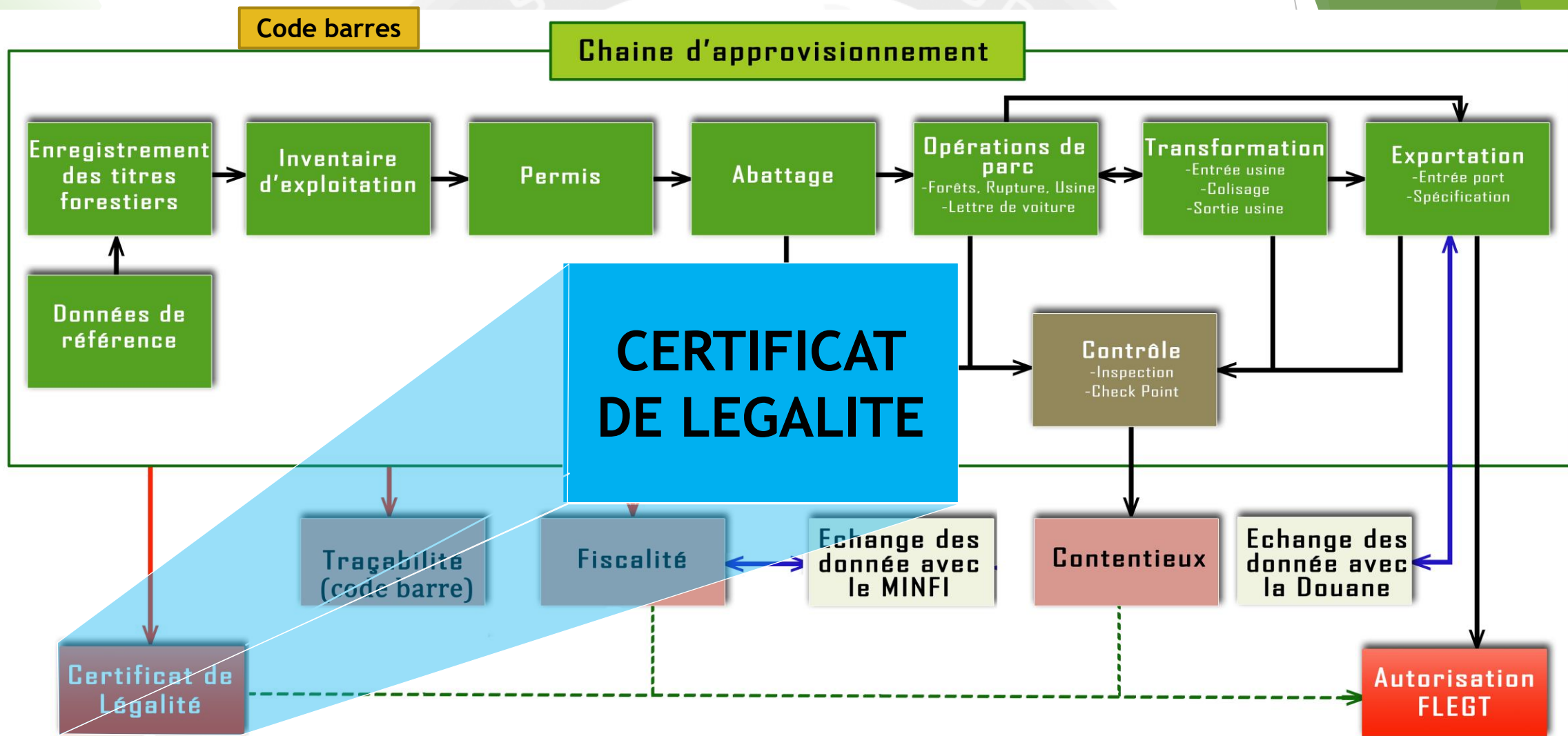
Abattages

Transformation

Type d'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Type de si
Bilonnage	10/03/2021	P4	PFO
Lettre de voiture «gru...	16/03/2021	SCIERIE SFIL NDENG	

Id Entrée	Code barre	Essence
		

IV. FONCTIONNEMENT



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



BP : 34 430 Yaoundé
Tél : (+237) 222 23 92 31
Site web : www.minfoc.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

N° _____/CL/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SN

Yaoundé, le

CERTIFICAT DE LEGALITE

Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné,

Certifie que la société dénommée **SOCIETE FORESTIERE DU BOIS, 35135 YAOUNDE,**
a rempli toutes ses obligations conformément aux articles 10 et 12 de l'Arrêté N°004/MINFOF
du 13 février 2013, fixant les critères et les modalités de délivrance des certificats de légalité
dans le cadre du régime d'autorisations FLEGT pour sa Vente de coupe N° 1009900 de 2500
Ha, située dans la(les) région(s) EST.

Le présent Certificat valable pour une durée de 12(douze) mois , peut être suspendu ou
révoqué si un contentieux venait à survenir en cas de non-respect des obligations forestières,
fiscales, sociales ou environnementales.

En foi de quoi le présent Certificat valable uniquement pour ladite Vente de coupe, est
délivré à l'intéressée pour servir et valoir ce que de droit./-

Ampliations :

- MINFOF/DF,
- MINFI (DGI/DGD),
- MINEPDED,
- MINTSS,
- Intéressé,
- Archive,
- Chrono.

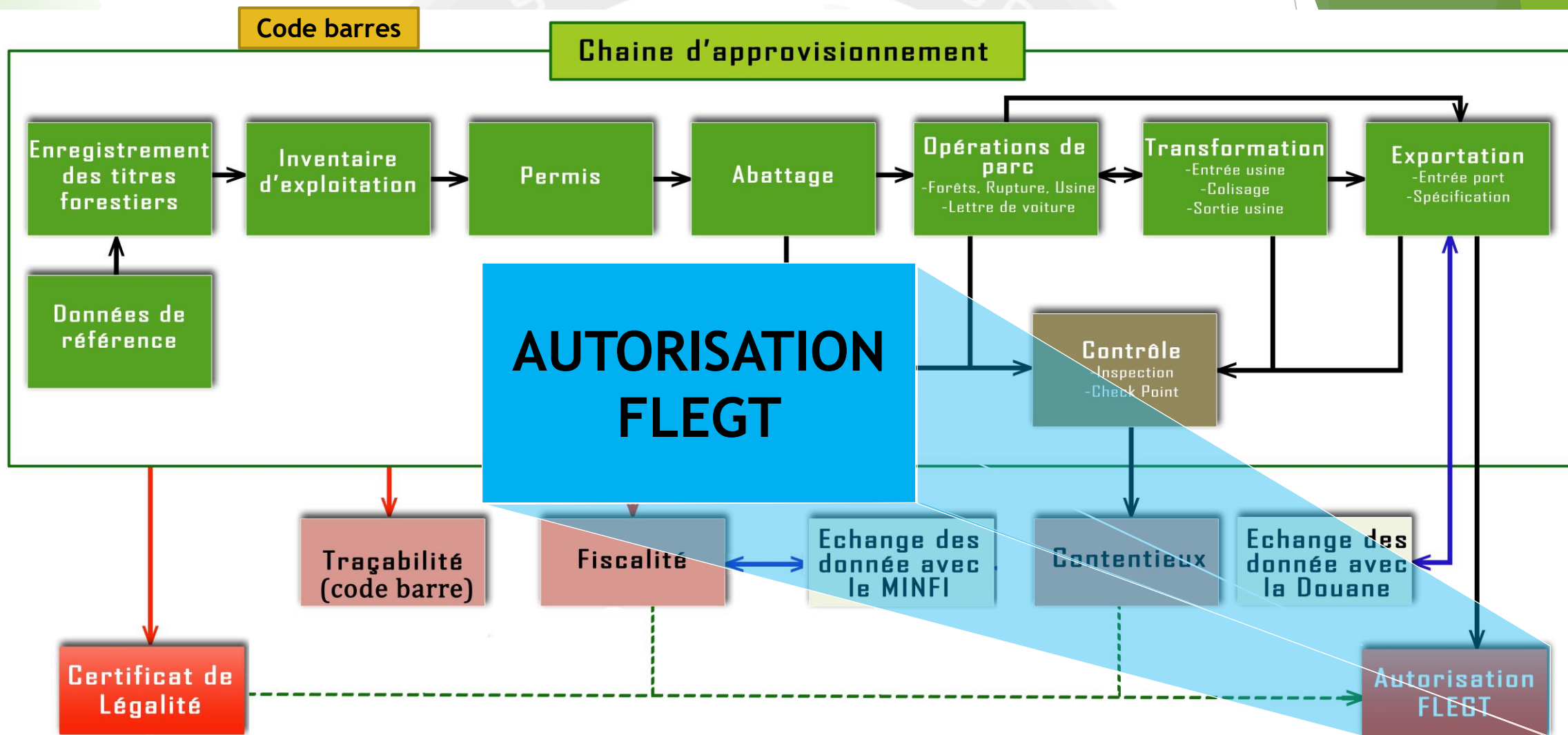
SIGIF-Système Informatique de Gestion des Informations Forestières



SYUBOK5Y

lundi 22 avril 2019

IV. FONCTIONNEMENT



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



BP : 34 430 Yaoundé
Tél : (+237) 222 23 92 31
Site web : www.minfoc.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

AUTORISATION FLEGT N° _____

Expéditeur	SOCIETE FORESTIERE DU BOIS				Destinataire	SFB EXPORT					
Adresse	35135 YAOUNDE				Adresse	35135 MILAN					
Pays d'exportation	CAMEROUN	Code ISO	CM	Pays de destination	ITALIE	Code ISO	IT	Pays de récolte	CAMEROUN	Code ISO	CM
Mode de transport	Maritime	Mode de conditionnement	En conventionn	Port d'embarquement	PORT DE KRIBI	Navire	NAVIRE	N°du connaissance	300/CON		
N° Déclaration	233/D3CL	Type de produits	Grumes	Nombre d'unités	2,00		Volume total	null	Poids total	25,00	
Transporteur	FOE SHIPPING LINE				Port destination	PORT DE MILAN					

Spécification détaillée des produits

N°du contrat	Code barre	Code CEMAC	Instrué produit	Diamètre gros bout (cm)	Diamètre petit bout (cm)	Longueur (m)	Nombre de pièces	Volume (m3)	Tonnage (tonnes)	N°Séquence CL
AZ06E										
CT001		1106	Grumes	110	110	110	1	null	10	
CT001		1106	Grumes	120	110	120	1	null	15	
							Sous total AZ06E	2	null	25
							Total général	2	null	25

La présente Autorisation FLEGT délivrée pour la présente expédition a une validité de six (6) mois pour compter de sa date de signature./

Date de signature : _____



V. LES IMPACTS (1/2)

Pour le MINFOF

- Célérité dans le traitement des dossiers

- Facilite la prise de décision

- Conformité de la chaîne d'approvisionnement

- Maîtrise de la production nationale de bois et des exportations

- Maîtrise des opérateurs économiques indélélicats

- Maîtrise de l'assiette fiscale et optimisation des recettes forestières

- Maîtrise des répartitions de la gestion des revenus alloués à l'Etat, aux administrations (MINFOF, MINFI), aux communautés

- Dématérialisation des procédures de gestion forestière

- Suivi de la traçabilité des produits bois

- Augmentation de la transparence et lutte efficace contre la corruption

- Maîtrise et suivi des taxes forestières

- Suivi du contrôle forestier routier, portuaire, frontalier et ferroviaire

- Disponibilité des statistiques en temps réel

V. IMPACTS (2/2)

Pour l'opérateur



- Dématérialisation des procédures d'obtention des documents
- Rapidité d'obtention des documents
- Maîtrise de la production de la société
- Maîtrise des statistiques internes de gestion forestière
- Maîtrise de la production en temps réel
- Eradication des niches de corruption



- Les documents signés sont uploadés dans le système et les opérateurs les téléchargés dans leurs bureaux ;
- Les lettres de voitures sont émises par le système
- Traçabilité produits bois à travers l'utilisation des codes-barres
- Facilité de suivi de la chaîne d'approvisionnement

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !!!!

